

dès le commencement de notre épiscopat, étoit devenu pour nous l'objet d'une sollicitude toute particulière. Une requête transmise à ce sujet au Gouvernement en Angleterre, dans l'automne de 1817, étoit demeurée sans réponse. Rendu sur les lieux, nous renouvellâmes nos instances auprès des Ministres de Sa Majesté, et c'est en conséquence de leurs ordres, que Son Excellence le Gouverneur en Chef a fait expédier, au nom du Roi et sous le grand sceau de la Province, des lettres Patentes d'amortissement en date du 10 décembre 1821, conçues dans les termes les plus amples et les plus satisfaisans, qui donnent à ce Séminaire une existence légale et en confient l'administration à une Corporation Ecclésiastique telle que nous l'avions nous-même désignée. Un établissement de ce genre ajouté à ceux qui existent déjà en ce pays, n'est point du tout une chose indifférente aux yeux de la religion. Il n'est donc aucun de vous, NOS TRES CHERS FRERES, qui ne doive bénir Dieu du succès d'une entreprise qui nous a causé, à la vérité, beaucoup de soins et de peines, mais qui enfin a complètement rempli nos espérances. Au moyen de ces Lettres Patentes, les personnes zélées pour l'éducation ecclésiastique peuvent hardiment donner et léguer meubles et immeubles au Séminaire de Nicolet, sans crainte d'être frustrées dans leurs intentions, avantage qu'elles n'avoient pas auparavant ; d'où il a résulté que, depuis 1806, cet établissement ne s'est soutenu et aggrandi que par des aumônes, par nos épargnes et par les libéralités d'une partie de notre Clergé, que nous prions d'en recevoir ici nos remerciemens les plus sincères.

L'ERECTION du séminaire de Nicolet n'étoit, au reste, qu'un motif secondaire de notre voyage en Europe. Le principal objet étoit d'obtenir une division de ce Diocèse beaucoup trop vaste pour qu'un seul évêque pût le gouverner avec la santé la plus robuste, même assisté d'un coadjuteur aussi édifiant et aussi laborieux que celui que Dieu nous a donné dans sa miséricorde. Nos Illustres Prédécesseurs s'étoient occupés de cette grande affaire et y avoient trouvé des obstacles insurmontables. Leurs regards se portoient naturellement vers le District de Montréal, comme devant être, par sa population et par l'importance de sa ville principale, la première partie à démembrer. Dès l'année 1783, le Clergé et les citoyens de cette ville avoient fait, à ce sujet, des démarches dont les preuves existent encore dans nos archives, et qui malheureusement étoient demeurées infructueuses. Cependant les isles et les bords du Golphe St. Laurent se peuploient de catholiques: le Haut Canada ajoutoit à son ancienne population une accession d'émigrés auxquels il falloit des secours plus présens que ceux que nous pouvions y porter nous-même. Dans le Nord-Ouest s'établissoit une mission qui donnoit de grandes espérances, tant pour la conversion des infidèles que pour le retour à la piété et aux
bonnes